

# Interdiction de manifester pour les anti-masques contre attroupement musulman pour Macron

écrit par François des Groux | 21 avril 2021



D'une part, il y a Macron visitant un quartier islamisé de Montpellier avec son attroupement de diversité musulmane et l'inévitable chouineuse voilée s'insurgeant du manque de « mixité » et de l'absence du prénom « Pierre » qu'elle a logiquement contribué, elle et ses coreligionnaires, à faire fuir.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/04/21/la-connasse-voilee-appelle-son-fils-mohamed-et-elle-comprend-pas-quil-ny-ait-pas-de-pierre-dans-sa-classe/>

<https://twitter.com/i/status/1384248398241361927>

Tiens, cela nous rappelle les *Grandes heures* de Macron l'islamophile à Mulhouse, au début de la pandémie (alors que les médias accusaient les évangélistes réunis à proximité...)

<https://resistancerepublicaine.com/2020/02/20/a-mulhouse-macron-se-prend-la-theorie-du-grand-remplacement-en-pleine-poire/>



Et d'autre part, cette interdiction formelle de manifester pour les anti-masques, par le préfet de Haute-Savoie. Une manifestation bon enfant et joyeuse prévue ce dimanche 25 mars.

N'y-aurait-il pas, comme toujours avec Macron et les clowns de la gauche, deux poids, deux mesures. Ou, tout simplement, une injustice ?

**Covid-19 : le préfet de Haute-Savoie interdit une manifestation des « anti-masques » à Annecy**



Des manifestants lors d'un rassemblement pour un allègement des mesures sanitaires le 22 mars à Annecy. © France 3 Alpes

**Un rassemblement contre le port du masque doit se tenir dimanche à Annecy. Mais le préfet de Haute-Savoie vient de l'interdire, considérant qu'il présente « un vrai risque sanitaire ».**

Le préfet de Haute-Savoie a interdit par arrêté une manifestation des « anti-masques » prévue dimanche 25 avril à Annecy. « *Si la liberté de manifester ou de se réunir est une condition de la démocratie et l'une des garanties du respect d'autres droits et libertés, elle doit cependant être conciliée avec la protection du droit à la santé et le maintien de l'ordre public* », a justifié Alain Espinasse dans un communiqué mercredi 21 avril.

Ce rassemblement, avec percussions, musique, « *couleurs vives et masque de carnaval conseillés* » par les organisateurs, doit se tenir à 14 heures dans les jardins de l'Impérial Palace.

Mais selon le préfet du département, « lors des précédentes manifestations de ce collectif, le refus ostensible et systématique de la distanciation sociale, des gestes barrières et du port du masque, par les organisateurs et les participants a été constaté, constituant ainsi un vrai risque sanitaire ».

**[Logique : ce sont des manifestants anti-masques, contre la dictature sanitaire – NDA]**

La préfecture estime ainsi que la tenue de ce nouveau rassemblement, baptisé « En mouvement pour les libertés » et déclaré aux autorités depuis le 16 avril dernier, « présenterait un risque de transmission rapide, simultanée et à grande échelle du virus, compte tenu du brassage de population ».

Il rappelle que la [Haute-Savoie](#) enregistre un taux d'incidence de 290 pour 100 000 habitants au 20 avril 2021, « témoignant ainsi d'une circulation toujours active du virus ».

Le 22 mars déjà, environ un millier de personnes s'étaient rassemblées autour du lac d'Annecy pour « défendre les libertés » et réclamer un allègement des mesures sanitaires.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/haute-savoie/annecy/covid-19-le-prefet-de-haute-savoie-interdit-une-manifestation-des-anti-masques-a-annecy-2055316.html>



*« M'sieur le président, c'est vrai que le prénom Pierre existe au Frankistan ? »*